

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

# JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

## DE LA VILLE

## ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.

FRANCE. — Paris, 24 décembre.

Le *Temps* rend compte de la capitulation de la citadelle d'Anvers. Voici les réflexions qu'il donne à la suite de l'énoncé des faits :

« Malgré cette gloire qui sonne bien à des oreilles françaises, nous aurions été péniblement affectés, si le sang de nos soldats avait dû couler encore sans Lut et sans intérêt pour la France. Ceux qui couvrent la frontière de leur corps savent qu'ils combattent pour la patrie ; on périt sans regret avec cette pensée. Mais sous les murs d'Anvers, il n'était point question des intérêts de la France. L'armée se dévouait sans passion et froidement à la discipline et à l'honneur du drapeau.

» Nos régimens seront accueillis, à leur retour, avec le plus vif enthousiasme. Ils nous ont donné la seule joie que nous ayons éprouvée depuis deux ans ; ils ont relevé l'orgueil national, si lâchement humilié par la diplomatie ministérielle.

» Quant aux résultats politiques de la capitulation, c'est désormais chose jugée. Nous allons rentrer sous le régime des protocoles ; l'Escaut n'est pas libre, et le roi de Hollande n'a rien à craindre pour son territoire protégé par le veto de l'Europe.

» Ce n'est pas, du reste, la prise de la citadelle qui abrègera les négociations ; elle laisse la question dans l'état. Seulement Guillaume échange quelques forts contre un territoire heureusement situé, il nous a tenus en échec pendant un mois, il a exalté le courage de la Hollande. Sa position est toujours aussi favorable. Si les négociations se traînent moins lentement, il faudra l'attribuer aux nouvelles dispositions de la Prusse, qui a fait céder son intérêt politique à son intérêt commercial. On trouvera, dans le thème présenté par le cabinet de Berlin et adopté par la Hollande, des moyens de rapprochement ; M. de Talleyrand est trop habile pour les négliger. »

— Comme par compensation du séjour de nos troupes en Belgique, on annonce le retour de la brigade qui occupait la Morée, et qui serait transportée à Ancône ou même à Alger. Cette nouvelle est, nous le croyons, prématurée. Les troupes qui doivent protéger le trône fabriqué par la conférence n'ont pas encore quitté la Bavière ; le jeune roi est parti seul avec le conseil de régence ; et les bayonnettes françaises sont encore nécessaires pour lui obtenir le respect de ces bandes armées qui infestent le pays et rançonnent tour à tour le gouvernement. (Temps.)

Du 25. — On lit dans le *Temps* :

« Le cabinet de Berlin s'emploie activement à La Haye et à Paris pour terminer, par une médiation pacifique, les difficultés de la question belge. Le rôle de ce cabinet, par rapport à l'Angleterre et à l'Autriche, est aujourd'hui à peu près le même qu'il a joué récemment dans les affaires de la Turquie ; et il est à croire que la prise de la citadelle rendra la cour de La Haye plus docile à ses conseils. Depuis huit jours, les conférences entre M. de Werther et M. le duc de Broglie se succèdent rapidement ; les propositions connues de M. Ancillon servent de bases à ces conférences. Nous sommes fondés à croire que la question belge ne s'agitera pas de nouveau à la conférence, et qu'au contraire les négociations se termineront entre la France, l'Angleterre et la Prusse, cette dernière puissance ayant entre ses mains le pouvoir d'agir pour la Russie et pour l'Autriche : c'est là du moins ce que fait penser la réserve où se renferme M. d'Appony. Quant à la Russie, elle a conservé toute sa mauvaise humeur, et se tient toujours à l'écart.

» Les derniers articles de Berlin insérés dans la *Gazette d'Augsbourg*, sur les affaires de la Belgique, nous paraissent être écrits par un conseiller intime des légations à Berlin, qui était autrefois envoyé de Prusse à Carlsruhe. Le ton provoquant de ces factums diplomatiques pourrait faire croire à des dispositions hostiles dans

le cabinet prussien, si l'on ne savait pas que derrière ces menaces de guerre se cachent des tentatives de paix. C'est la manœuvre innocente d'une politique qui cherche à obtenir de meilleures conditions en faveur du roi de Hollande et de la diète, mais qui céderait à l'attitude résolue de la France et à la fermeté de notre gouvernement, si notre gouvernement tirait parti de sa position. »

— On écrit de Cherbourg, 20 décembre :

« La frégate *la Résolue*, arrivée depuis quelques jours des Dunes, est toujours sur notre rade avec avaries majeures. Il est à craindre que pour changer un de ses bas mâts qui est craqué, cette frégate ne soit obligée d'aller à Brest, attendu que nous n'avons pas encore de mâture à Cherbourg, où beaucoup de choses sont projetées et commencées, et peu sont terminées. C'est dans de telles circonstances que se fait sentir la nécessité de consacrer enfin à l'achèvement de tant de travaux importants des sommes qu'il suffirait sans doute au ministre de la marine de réclamer des chambres pour mettre le port de Cherbourg en état de remplir complètement sa destination.

» On attend aussi dans notre port la frégate *la Calypso*, qui paraît avoir été tellement endommagée dans le choc qu'elle a éprouvé contre le vaisseau anglais *le Talaveira*, qu'elle n'aurait pu sans danger essayer de regagner les côtes de France. On dit même que, malgré les grosses réparations qu'elle a faites provisoirement, cette frégate naguère si élégante, si mignone, n'est retenue que par la crainte de recevoir, en traversant la Manche, quelque coup de vent dont elle pourrait éprouver de désastreux effets.

» D'après les dernières nouvelles des Dunes, il y avait sur cette rade une vingtaine de navires de guerre anglais et français, dont cinq vaisseaux, douze frégates et plusieurs navires de moindre importance. La plupart de ces navires ont essuyé par suite du mauvais tems des avaries plus ou moins graves et qui en forceront quelques-uns d'entrer en réparation.

» C'est bien au mauvais tems seulement et à nul autre motif que le retour de l'escadre anglaise aux Dunes doit être attribué. Quoique connaît la mer sur les côtes de la Manche et de la Hollande, dans la saison actuelle, n'aura pas besoin de chercher au retour des escadres en Angleterre des explications tirées d'un changement de politique. »

OPINION DES JOURNAUX FRANÇAIS SUR LA PRISE DE LA CITADELLE.

*Quotidienne*. — Le roi de Hollande reste maître de la navigation de l'Escaut ; et, sous ce rapport, nous sommes encore à comprendre comment on pourra l'en déposséder, sans continuer les hostilités pacifiques, sauf à échouer dans une entreprise qui présente des difficultés insurmontables.

*Gazette*. — Nous avons toujours dit que la guerre générale ne pouvait pas éclater à l'occasion du siège d'Anvers. Le nouveau traité qui interviendra sera probablement basé sur les dernières propositions de la Prusse.

*Courrier de l'Europe*. — La Prusse et l'Angleterre réunies ont obtenu de Guillaume qu'il rendit Anvers. L'affaire hollando-belge n'est plus qu'une affaire à régler entre la Hollande et la Belgique ; et c'est là qu'a toujours voulu en venir le roi Guillaume.

*Journal des Débats*. — Aux termes de la convention avec l'Angleterre, l'armée française doit opérer sa retraite après avoir forcé l'évacuation de la citadelle et de tous les forts qui en dépendent. Cette évacuation consommée, nos soldats reprendront le chemin de la France.

*Courrier français*. — La prise de la citadelle, si elle n'est point un événement décisif, est du moins un événement heureux. Si elle n'assure ni la liberté de l'Escaut, ni la conclusion d'une paix définitive entre la Belgique et la Hollande, elle doit produire un effet moral que la lenteur des opérations du siège rendait nécessaire.

*Journal du Commerce*. — En combattant, comme elle l'a fait, dans une expédition dont le seul but appréciable était de donner une citadelle au roi Léopold et une majorité au ministère du 11 octobre, l'armée a fait voir à l'Europe ce dont elle serait capable si quelque jour elle avait à verser son sang pour la gloire et l'in-

térêt de la France. La possession d'Anvers ne fait pas faire un pas à la question de l'Escaut, dont l'embouchure est toujours au pouvoir de la Hollande. Il faut donc que la France reste en mesure d'empêcher le prince d'Orange d'envahir le territoire belge, jusqu'à ce qu'un traité définitif ait mis fin à ce procès interminable.

*Tribune.* — Jamais occasion ne fut plus belle. Augmentez la puissance territoriale de la France; donnez lui toutes ses positions stratégiques. Mais non, le juste milieu ne peut rien que des expéditions écourtées, des projets raineux par leur stérilité même.

**PAYS-BAS.** — *La Haye, 25 décembre.*

Dans la séance de la 2<sup>e</sup> chambre des états généraux, lors de la discussion des lois financières pour le service extraordinaire de 1833, M. Van Asch van Wyck a prononcé un discours remarquable; en voici quelques passages :

NN. et PP. SS. C'est un moment bien important sans doute que celui de la discussion qui nous occupe, lorsque deux puissans états se liguent ensemble pour nous imposer leurs décisions comme des lois et les mettre à exécution par la force; nous attaquant sur mer, par leurs flottes réunies, sur terre, par une armée, si nous nous hasardons à parler de droit et de conservation, si nous osons défendre ce que nous possédons! Cette situation paraît unique, si plus d'une fois déjà ce pays, presque imperceptible sur la carte du monde, n'avait été appelé à remplir la tâche difficile, mais glorieuse, de défendre la liberté et la patrie contre les plus puissans peuples du monde. Un de nos honorables collègues nous a fait une vive peinture du sénat romain, lorsque les Gaulois eurent pénétré jusque dans la capitale de cet état; mais jetons aussi un coup d'œil sur les premières pages de l'histoire de ce petit, mais intéressant coin de terre de notre propre pays. Lorsque Civilis osa dans la forêt sacrée proposer aux Bataves de secouer le joug des Romains, ils habitaient le même sol; lorsque repoussé par la supériorité d'un peuple dont la puissance s'étendait depuis l'Océan atlantique jusques au-delà de l'Euphrate, il fut obligé de traiter, Civilis ne se soumit point comme un rebelle, mais négocia comme général, avec la main sur l'épée.

Lorsque l'Espagne étendait sa domination sur les deux Indes et se trouvait à la tête de toutes les puissances de l'Europe, nos ancêtres, conduits par l'incomparable Guillaume I<sup>er</sup>, osèrent tenter la lutte périlleuse qui humilia leurs oppresseurs, et qui porta au plus haut degré la gloire des opprimés.

Lorsque ensuite les puissantes armées de la France envahirent notre pays et s'en rendirent maîtres en partie, ces mêmes ancêtres restèrent fermes sous l'égide d'un prince qui préférerait mourir dans le dernier retranchement, plutôt que de subir la loi du vainqueur.

Lorsqu'enfin cette même France, parvenue au plus haut degré de puissance, nous eut subjugués, humiliés et pour ainsi dire engloutis, nous osâmes proclamer et maintenir nous-mêmes notre indépendance et nous montrer dignes de nos ancêtres. Néanmoins, ne nous le dissimulons point, notre position actuelle est bien plus difficile que dans aucune des glorieuses époques précédentes. Car, alors nos ancêtres étaient ou secondés de toute la puissance des courageux et belliqueux Germains, qui conclurent le traité avec Civilis, ou soutenus par la France et l'Angleterre, lorsqu'ils combattirent l'Espagne, ou aidés de la participation active des Pays-Bas espagnols et de presque toute l'Allemagne, contre Louis XIV; et lorsque nous entreprîmes de résister au conquérant du monde, nous saluâmes comme nos libérateurs, les armées des puissances alliées. Aujourd'hui, menacés par la France et l'Angleterre, ainsi que par la Belgique, dont la population surpasse la nôtre, tandis que nos alliés semblent regarder tranquillement et pour ainsi dire les bras croisés, la position où nous nous trouvons, nous restons sans soutien, sans secours; entièrement abandonnés à nos propres forces. Mais pénétrés du sentiment élevé d'honneur et de justice, nous restons là calmes et fermes; intimement convaincus que nous ne méritons point le mal qu'on se propose de nous faire subir. Nous restons là avec ce sentiment de sa propre dignité qui appartient à l'homme vertueux, avec la tranquillité d'âme du juste qu'on persécute, mais aussi avec l'enthousiasme de l'indignation, avec l'amour pour la patrie, pour cette terre arrosée du sang de nos aïeux.

C'est ainsi que nous sommes l'objet du respect des cœurs nobles et généreux de toutes les nations, dont les vœux nous favorisent, qui, au milieu de la complication des combinaisons politiques, se prononcent hautement pour nous, qui d'avance marquent du sceau de la réprobation leurs compatriotes qui seraient victorieux dans la lutte contre nous, et refusent un moment funèbre à ceux qui y succomberaient.

Nous sommes en présence d'une population à laquelle son chef actuel a refusé l'honneur d'entrer en lice; à laquelle on n'ose confier la tâche de conquérir le sol, qu'elle appelle sien; qui est condamnée à voir d'un œil passif les opérations militaires d'une armée étrangère, par suite desquelles une de ses plus belles villes

est menacée d'une ruine totale et à rester spectatrice muette d'une pareille scène de dévastation; d'une population enfin, dont le chef ose annoncer ouvertement dans une assemblée solennelle, aux représentans du pays de semblables décisions sans avoir à craindre qu'il s'élève un seul cri d'indignation et d'horreur.

A quel degré l'avidité doivent être descendus et celui qui ose tenir un pareil discours, et ceux qui peuvent l'écouter? Peut-on se nommer nation quand on ne connaît pas de patrie; peut-il exister une force morale là où l'on se contente du rôle humiliant qu'impose l'étranger; où l'on ne repose point l'homme qui foule aux pieds l'honneur et l'indépendance du pays? Peut-on appeler cela, la nationalité d'un état qui ne fait que de naître et qui ose se dire indépendant? Là, il est vrai, une armée commandée par des étrangers, peut être dirigée comme un instrument sans force et sans énergie et conduite à la boucherie, mais l'héroïsme et le dévouement ne peuvent exister sans cette élévation d'âme qui est basée sur des principes plus élevés, sans cette force morale qui détruit si souvent, dans leur application, tous les calculs statistiques de population et de ressources. C'est cette force morale qui nous soutient jusqu'à ce jour; qui nous donne cette constance respectable, qui nous fit conserver notre indépendance au milieu des peuples de l'Europe. Qu'en est-il de cette indépendance lorsqu'il faut obéir à un ordre émané de Londres ou de Paris; lorsque les premiers actes de violence nous font reculer; lorsque nous cédon à la première attaque.

*Anvers, 24 décembre.*

Hier soir, à dix heures et demie, on entendit au fort Saint-Philippe des feux dans la direction du fort du Nord. Environ deux heures après on aperçut un mât de bâtiment. Aussitôt le poste fut échelonné sur la digue et un feu bien nourri d'artillerie et de mousqueterie fut dirigé sur ce point. Quelques instans après, le sous-lieutenant Roland, commandant le génie du fort, et un officier français, s'approchèrent le plus près possible du bâtiment et en sommèrent le commandant de se rendre à discrétion. Après quelques pourparlers, ce dernier vint à terre et déclara se rendre aux Français et non aux Belges.

Il y avait à bord 30 hommes, le commandant Koopman, qui est lieutenant de vaisseau, et un aspirant de marine nommé Hock, qui, il y a une semaine, parvint à descendre l'Escaut sous les feux de toutes les batteries.

Les matelots et le commandant ont été conduits au quartier du général Voirol, et l'aspirant auprès du général Sébastiani.

Deux boulets ont pénétré dans le bâtiment, l'un d'eux a fracassé la sainte-barbe.

La citadelle offre l'image de la désolation la plus complète: aucun des bâtimens n'y reste entier; tous sont détruits ou criblés par les projectiles des assiégeans; il n'y a pas un pied de terrain qui ne soit creusé et bouleversé par les boulets et les bombes. Un édifice important était encore debout: c'était le principal magasin de vivres. Samedi au soir il a brûlé avec tout ce qu'il renfermait. C'est ce qui paraît avoir déterminé la brave garnison à capituler.

Plusieurs généraux français et un nombreux état-major sont allés aujourd'hui à la citadelle.

Le général Chassé et la garnison qu'il commande sont toujours à la citadelle, dont les approches sont aujourd'hui interdites aux curieux par les Français qui en occupent les accès et les portes dont il est parlé dans la capitulation.

— Hier, à dix heures du soir, les articles de la capitulation, tels qu'ils avaient été rédigés par le maréchal Gérard, ont été acceptés par le général hollandais.

Cet acte se compose de dix articles: la citadelle d'Anvers, la tête de Flandres, les forts de Burgt, d'Austraweel et de Zwyn-drecht, sont rendus à l'armée française.

Le général et la garnison sont prisonniers de guerre jusqu'à reddition des forts Lillo et Liefkenshoek.

La garnison sortira de la citadelle avec les honneurs de la guerre. Elle déposera les armes sur les glacis de la citadelle, du côté de l'Esplanade.

La garnison n'emportera que les objets appartenant individuellement aux officiers et soldats. Le matériel qui arme la citadelle est la propriété du gouvernement belge. Un inventaire en sera dressé.

Deux bataillons français prendront immédiatement possession de divers postes désignés: la demi-lune, la courtine donnant sur l'Esplanade, et l'une des portes de la citadelle.

Si le roi de Hollande consent à la reddition des forts Lillo et de Liefkenshoek, le général Chassé et la garnison seront reconduits, par une escorte française, jusqu'à la frontière hollandaise, où leurs armes leur seront rendues.

Suivent quelques dispositions relatives aux blessés.

Un dixième et dernier article excepte la flottille de cette capitulation, le général Chassé ayant déclaré qu'elle était non sous son commandement, mais sous celui du capitaine Koopman.

Pendant la nuit, un officier hollandais désigné par le général Chassé, et M. le capitaine Passy, aide-de-camp du maréchal Gérard, sont partis pour La Haye, d'où ils doivent revenir immédiatement, porteurs de la décision du roi de Hollande sur le sort de la garnison hollandaise, subordonnée, aux termes de la capitulation, à la reddition des forts Lillo et Liefkenshoek.

Depuis ce matin, plusieurs officiers sont occupés à l'inventaire du matériel de la citadelle, sous la direction des généraux Neigre et Haxo. On presse cette opération pour qu'elle ne retarde pas la remise de la citadelle aux autorités belges.

Diverses dispositions se prennent pour que la garnison hollandaise quitte demain la citadelle.

Du 25. — Hier, le maréchal, accompagné du duc d'Orléans et du duc de Nemours, suivi de son état-major, s'est rendu à la citadelle par la porte de l'Esplanade, pour rendre visite au général Chassé. Rien ne peut donner une idée des décombres à travers desquelles il a fallu se frayer un passage pour arriver à la casemate au fond de laquelle était le général. C'était un spectacle touchant que ce vieux général au milieu de toutes ces images de destruction, et craignant de n'avoir pas encore fait une assez honorable défense.

Le maréchal a tâché de lui adoucir tout ce qu'il y avait d'amer dans sa position, et en prenant congé de lui, dans une allocution tout-à-fait touchante, faite en présence d'un grand nombre d'officiers hollandais, il leur a déclaré que leur belle défense leur avait mérité pour toujours l'estime des Français, et qu'il n'avait pas un officier dans son armée qui ne fût fier de les avoir pour frères d'armes : « J'honore partout le courage, a dit le maréchal, et ces ruines, messieurs, sont les plus belles preuves du vôtre. » Le maréchal a ensuite visité la citadelle, et en présence de l'escarpe du bastion de Tolède, à moitié tombée dans le fossé : « Il était tems, a-t-il dit ; le général Chassé s'est conduit en homme d'honneur, il ne pouvait tenir un jour de plus. »

A quatre heures, tous les postes étant relevés par l'armée française, la division hollandaise, composée de la 10<sup>e</sup> afdeeling de ligne, d'un bataillon de la 7<sup>e</sup> et d'un de la 9<sup>e</sup> afdeeling, d'un bataillon d'artillerie et de tous les autres corps de la garnison, ont débouché, musique en tête, et en colonne serrée, par la porte de secours, et sont arrivés au Kiel pour déposer les armes.

On a appris par des officiers hollandais qu'il y a environ 500 hommes tués et blessés dans la citadelle, depuis le commencement du siège jusqu'au jour de la capitulation. La garnison était en dernier lieu de 3,666 hommes environ.

— On a reçu ce matin, au quartier-général, une lettre de M. de Tallenay et de l'aide-de-camp du maréchal, envoyés à La Haye pour connaître la décision du roi Guillaume, annonçant qu'ils avaient été arrêtés à la frontière hollandaise, le passage des étrangers n'étant permis sous aucun prétexte ; quoiqu'ils aient communiqué au commandant hollandais l'objet de leur mission, celui-ci n'ayant pas voulu prendre sur lui de laisser ces messieurs continuer leur voyage. Ils ont écrit au roi lui-même pour y être autorisés, et ils espéraient que dans la journée ils recevraient une réponse, et que le 25 ils seraient à La Haye.

La citadelle est commandée en ce moment par le général Rhulière : sa garnison est composée de douze compagnies qu'on relève chaque jour.

Du 26. — M. le capitaine Koopman, qui hier n'avait pas voulu se soumettre à la capitulation, y a adhéré aujourd'hui.

A une heure de l'après-midi, M. de Bellegarde, chef de bataillon d'état-major, à la tête de 400 hommes, a pris possession des forts sans aucune opposition. Il y a trouvé 3,467 hommes de garnison dont 300 marins.

A peine la nouvelle de la capitulation a-t-elle été connue à Paris qu'une dépêche ministérielle a été expédiée au maréchal Gérard, contenant l'ordre de faire repasser la frontière à l'armée. Elle y reprendra ses anciennes positions et établira ses communications avec l'armée de la Moselle.

— On écrit de Liefkenshoek, 20 décembre :

« Aujourd'hui, le commandant de ce fort donna l'ordre de faire incendier une maison située sur la digue qui couvre l'inondation, et que les Français venaient parfois occuper. En conséquence de cet ordre, le premier lieutenant Wiegman quitta le fort avec un détachement de 20 hommes du régiment n<sup>o</sup> 9, qui s'embarquèrent sur trois chaloupes et se dirigèrent vers la digue. Arrivés près de la maison qu'ils voulaient incendier, nos soldats furent accueillis par une vive fusillade, mais ils ne s'en acquittèrent pas moins de leur mission et se retirèrent ensuite en bon ordre. Nous n'avons eu que trois blessés. »

GRAND-DUCHÉ. — Luxembourg, 29 décembre.

On nous écrit de Bruxelles : « Les nouvelles d'Anvers portent que les officiers chargés d'aller à La Haye soumettre au roi des Pays-Bas la capitulation d'Anvers, sont de retour, et que le roi

refuse de consentir à l'évacuation des forts de Lillo et de Liefkenshoek. Les commandans de ces forts ont reçu ordre de les défendre jusqu'à l'extrémité et de ne céder qu'à la force. De quel droit l'abandon de ces deux places serait-il exigé par les puissances qui font la loi aux Belges ? sont-elles des dépendances de la forteresse d'Anvers ? »

— On assure, dit un journal, que l'ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles a protesté contre la partie de la capitulation qui tend à faire considérer le général Chassé et la garnison de la citadelle comme prisonniers de guerre, et à les faire détenir comme tels.

— On a pu se convaincre par les journaux d'Anvers, que des prisonniers hollandais ont été insultés dans les rues ; qu'on leur a jeté des pierres ; que l'un d'eux a eu l'œil gauche crevé par un éclat de bombe lancé dans la foule. Le bourgmestre d'Anvers a rappelé ses concitoyens, par une proclamation, aux sentimens de l'honneur et de l'humanité. Il a bien fait, mais il n'a pas détruit la pénible impression que la conduite des Belges contre des ennemis désarmés, excite dans toutes les âmes généreuses. Est-il digne de de la liberté le peuple qui, dans l'Europe civilisée, donne le spectacle d'une férocité dont les Tartares et les Kalmouks ne seraient pas capables ?

— Quelques journaux font grand bruit du passage de quelques caissons français à travers Arlon et la partie du Luxembourg dont le traité du 15 novembre fait réserve, *sous conditions*, en faveur de la Belgique. Il y a de l'enfantillage à vouloir donner à cet événement une importance politique. Il n'y a pas plus lieu de s'étonner de voir passer sur ce territoire des fourgons français que d'y voir circuler des troupes belges. L'occupation de fait entraîne des conséquences au nombre desquelles il n'y a pas d'inconvénient à placer le fait dont les journaux belges se plaisent à argumenter. Il n'en est pas moins à prévoir que si la cession du Luxembourg wallon reste subordonnée au consentement des agnats de la maison de Nassau et de la confédération germanique, les fourgons français, présens, passés et à venir, n'empêcheront pas le grand-duché de rester une province entière telle qu'elle existe en vertu des traités qui l'ont constituée.

— Depuis que l'Angleterre et la France se sont séparées de la conférence, et ont employé contre la Hollande des mesures coercitives que ces puissances prétendent restreindre au blocus des ports hollandais et à la prise de la citadelle d'Anvers, mais qui, malgré elles, pourraient facilement dépasser cette ligne, de même que, sans s'en douter, elles ont passé du rôle de médiatrices à celui de parties belligérantes, toutes les autres puissances ont dû se prémunir contre des accidens que pourrait amener le simulacre de guerre qui se fait en Belgique, et qui pourraient influer essentiellement sur le sort et la tranquillité de l'Europe.

Dans la conviction d'avoir contribué au bonheur des peuples durant la longue série d'années de paix qui se sont succédé depuis la fin de la première révolution française jusqu'au commencement de la dernière, notre gouvernement continue avec persévérance et continuera de marcher vers ce but, et pour se maintenir dans une attitude qui lui est assignée par sa position particulière et par les traités qui paraissent lui avoir assigné le rôle d'arbitre dans la ligne des états européens. Fidèlement appuyé dans ses vues par les cours de Vienne et de Saint-Petersbourg, le gouvernement prussien doit tâcher d'observer un juste milieu, entre les opinions qui divisent l'Europe ; éloigner d'un côté des appréhensions que les pays pourvus d'institutions libérales pourraient concevoir de dispositions militaires devenues nécessaires, et de l'autre ne pas encourager des espérances qui dévancent le développement des facultés intellectuelles des peuples. Pour conserver intacts, dans un tems où les esprits sont si agités, les droits des peuples et des princes, il faut une politique calme et sans passions, qui ne se fonde exclusivement ni sur d'anciens abus, ni sur de nouvelles doctrines politiques ; qui marchent purement dans le sens des traités, et sur la route naturelle que trace la raison. Mais la paix seule peut permettre d'atteindre un but aussi louable. Voilà pourquoi l'armée doit être augmentée et mise sur le pied de guerre, non pas pour faire des menaces hostiles, mais pour repousser des prétentions injustes, de quelque côté qu'elles viennent, dans le véritable intérêt de la paix et pour la protection des relations commerciales des peuples.

Si donc une alliance visible s'est formée entre notre cour et celles de Vienne et de Saint-Petersbourg, c'est une suite naturelle du système adopté par les cabinets de Londres et de Paris, système vague qu'un caprice ou des vues intéressées ont enfanté, politique qui vit au jour le jour, et qui, se plaçant au-dessous des circonstances au lieu de les dominer, menace de devenir le jouet du hasard. Le monde doit être reconnaissant envers les puissances assez prévoyantes pour ne pas se rendre solidaires d'une politique semblable.

Elles ont dû faire à leurs sentimens d'équité, à leur sollicitude pour le bien-être des peuples confiés à leur sceptre, le sacrifice de

se détacher d'une conférence qui avait été commencée pour aviser aux moyens de conserver la paix, mais point pour souffler les feux de la guerre. Elles devaient aux autres gouvernemens amis la preuve du peu de sympathie qui se trouve chez elles pour des procédés qui mettent la paix de l'Europe à la pointe de l'épée, deviennent de vrais crimes politiques.

(Gazette universelle.)

— Extrait d'une lettre inédite de M. l'abbé de Pradt, publiée par le *Journal de Francfort* :

« J'avais toujours pensé que la Belgique serait le brûlot de l'Europe. Le roi de Hollande me paraît le premier roi de l'Europe, et son peuple le premier des peuples. La grandeur a d'autres proportions que celles du territoire et du nombre des bras. J'avais eu l'honneur de vous dire : souverain qui fait des concessions abdique. L'expérience est faite. Des misérables ont tout gâté. Liberté, gouvernement représentatif, presse, tribune, tout cela est déshonoré, rendu impossible par le déchaînement des passions et des vices de l'époque. Le bouleversement de la société a amené à la surface du monde ce qui, par sa nature, doit être tenu sous cette surface. L'air est empesté par les exhalaisons de ce revirement anti-social.

» La correspondance de lord Seymour avec M. de Metternich prouve que le ministère Grey est dans la même position où se trouva Necker après son doublement du tiers ; il est occupé à se défendre de son propre ouvrage, en tâchant d'obtenir un parlement qui ne se change pas, comme en France, en assemblée nationale, ce que je crois difficile à éviter. La révolution trouvera en Angleterre une pâture bien autrement grande qu'en France. En cas de révolution, que deviendraient l'Inde et le monde anglais ? car l'Angleterre n'est que la tête d'un corps dont les membres sont dispersés sur tous les points du globe. Pour les révolutionnaires cela ne serait qu'un drame, qu'un spectacle, dont ils jouiraient comme Néron de l'embrâsement de Rome. Le poison coule à plein bord sur la France et sur l'Europe par le canal des journaux, surtout du *Temps*, le plus mauvais de tous. Ils ont renversé les cervelles de six millions de Français, soit dans un sens, soit dans un autre. Ce pays-ci depuis quarante-deux ans bouleverse le monde ; l'Europe ne vit plus de sa vie propre mais de celle que lui imprime la France. Si le coup de pistolet du 19 eut frappé au but, que s'en suivrait-il ? Que faire avec un pays piloté par les factions en sens contraires ? Quelle sûreté, quel moyen d'exister sur un qui vive éternel, ruineux, inquietant, troublant l'intelligence des peuples et des voies ordinaires des gouvernemens ? Ce n'est plus l'état habituel des sociétés, et cependant l'on ne peut se passer de celui-ci. Vous le voyez le *régicide est au fond des partis*..... Les utopies constitutionnelles reçoivent des démentis en Portugal comme en Espagne ; les peuples n'en veulent pas. On leur fait violence dans un sens, comme Napoléon le faisait dans un autre. Dans tout ceci quel parti va prendre le Nord ? Tout est là. Entend-il la question ?

— Les porteurs d'obligations sur la ville de Luxembourg sont prévenus que le tirage des deux obligations remboursables à la fin de 1832, aura lieu mercredi, 2 janvier prochain, à quatre heures de relevée, à l'hôtel de régence.

Dans le dernier numéro, nous avons publié la déclaration relative aux mesures coercitives de la France et de l'Angleterre, qui a été adressée par la Prusse à la confédération germanique.

Cette déclaration est la conséquence du système adopté par la Prusse en présence des événemens qui se passent en Belgique. La Prusse ne s'est pas opposée au siège de la citadelle d'Anvers et des forts qui dominent l'Escaut ; mais elle n'a pas donné son assentiment à ces mesures coercitives. Il y a donc eu nécessité de protéger les frontières prussiennes contre toute lésion de la part des forces, soit françaises, soit belges, soit hollandaises, dont le conflit peut avoir lieu sur les bords de la Meuse. La Prusse, en plaçant un cordon de troupes sur cette lisière de ses états, et en faisant soutenir ce corps par une réserve imposante stationnée sur le Rhin, a pris l'attitude d'une neutralité armée, sans cependant manifester la moindre opposition à l'exécution du traité du 22 octobre. En Angleterre, les feuilles du mouvement ont cru entrevoir dans cette conduite de la Prusse une preuve évidente d'intentions hostiles. Mais les journaux ministériels en ont jugé différemment, et la déclaration du cabinet de Berlin leur paraît un gage certain du désir de toutes les puissances du nord de maintenir la paix de l'Europe. La capitulation de la citadelle va être suivie immédiatement d'événemens qui trancheront les positions respectives, et l'on verra, après l'évacuation des territoires que la Belgique doit abandonner, jusqu'à quel point l'on peut fonder des espérances de paix sur l'avenir.

Lorsque les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg cesseront d'être occupées par la Belgique, il sera question de la partie du Luxembourg dont la *cession* est, en vertu du traité des 24 articles, subordonnée à des conditions très-compliquées ; et c'est là un point digne de remarque, puisque les arrangements territoriaux doivent d'abord être conclus.

Il est possible, probable même, que les agnats de la maison de Nassau et la confédération germanique ne donneront point leur assentiment à ce que le Luxembourg soit démembré.

La Belgique a-t-elle des compensations à offrir ? Et qu'a de commun l'Allemagne avec l'insurrection belge ? De quel droit ferait-on dériver pour l'Allemagne l'obligation de s'imposer gratuitement le sacrifice d'un territoire que les traités lui garantissent ?

Il faudra donc, le cas échéant, que la Belgique évacue aussi la partie wallonne du grand-duché.

Mais, en cas de refus, la France et l'Angleterre emploieront-elles aussi des mesures coercitives ? Car enfin l'équité parle, et si la Hollande est contrainte par force à l'exécution des 24 articles, la Belgique serait-elle exempte des mêmes rigueurs si son opposition les rend nécessaires ? Ce n'est donc pas sans raison que l'on entrevoit dans un avenir peu éloigné la solution du problème de l'accord entre les puissances. Au reste, on peut n'être pas éloigné de la vérité en disant que le *thème* des contingens futurs a été posé à Londres par la conférence même, et que le but définitif a été convenu et arrêté, sauf les événemens intermédiaires qui n'inquiètent pas ceux qui en tiennent le fil et occupent beaucoup les peuples assis au parterre.

Hellange, le 27 décembre 1832.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez bien faire insérer dans votre journal, que dans les catalogues de la pépinière de Hellange, distribués dans le courant de l'année, il existe quelques omissions et erreurs qu'il convient de compléter et de rectifier de la manière qui suit :

Page 2, après le mot abricot ordinaire, rayez le mot *Madelaine* et substituez *d'Avvergne*. — Après les mots abricots de Nancy, ajoutez : *Pêchers — pêche Brugnon — pêche Madelaine*.

Veuillez bien ajouter, que dans ce moment si favorable à la plantation, ladite pépinière renferme outre les arbres fruitiers, peupliers d'Italie et du Canada, un grand nombre d'érables sycomores, de frênes, de noyers, coutschiers et de peupliers communs du pays, supérieurs au peuplier d'Italie.

SCHANUS.

#### ÉTAT-CIVIL.

**Naissances :** Le 20 décembre, Adolphe-Jean-François Schmitter ; le 23, Adam Kuhlmann ; le 26, Henri Langers et Jeanne Jacob ; le 27, Anne-Suzanne Berchem.

**Mariages :** Le 22 décembre, Léonard Clément, ouvrier en tabac, avec Elisabeth Léonard ; le 27, Jean-François-Guillaume Hundorff, ex-sous-officier au service de Prusse, avec Catherine Ferry ; le 28, Nicolas Hengen, journalier, avec Marie-Madelaine Lefevre.

**Décès :** Le 23 décembre, Pierre Schmit, boulanger, âgé de 50 ans ; Susanne Funck, âgée de 35 ans, célibataire ; et Jacques Krau, âgé d'un an et 10 mois ; le 26, Jeanne Meyer, âgée de 80 ans, célibataire.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### VENTE DE MEUBLES.

Lundi prochain, 31 de ce mois, à neuf heures du matin, et jours suivans, les héritiers de feu Pierre Sontag, vivant propriétaire au Paffenthal, feront vendre publiquement un beau mobilier qui consiste en armoires, commodes, tables, chaises, bancs, pendules, fourneaux, litteries, linge de corps et de table, ustensiles de cuisine, etc.

La vente aura lieu audit Paffenthal, en la maison mortuaire.

Luxembourg, le 29 décembre 1832. EINSWEILER, greffier

A LOUER un QUARTIER NON GARNI, composé de six places, au second étage, dans la maison occupée par le confiseur Crosse, place d'Armes, n° 419. S'adresser au soussigné.

Luxembourg, le 28 décembre 1832. EINSWEILER, greffier.

### VENTE PUBLIQUE.

Mercredi, 2 janvier 1833, à une heure de l'après-midi, en la cour du sieur Heurtz, aubergiste en cette ville, Marché-aux-Grains, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant, d'une grande charrette de roulage, et de deux chevaux, chacun âgé d'environ 7 à 8 ans, avec les harnais nécessaires à l'attelage.

Luxembourg, le 28 décembre 1832.

METZLER.

AVIS. — Dimanche, 6 janvier 1833, à trois heures de relevée, les héritiers de Thierry, de Grevenmacher, feront vendre publiquement, à plusieurs années de crédit, leur maison avec dépendances, située à Grevenmacher, portant l'enseigne de l'hôtel de Cologne, propre non-seulement à une auberge, mais à tout autre établissement de commerce quelconque.

Grevenmacher, le 28 décembre 1832.

RITTER, not.